

Langues régionales: des députés saisissent le Conseil constitutionnel

Paris, 22 avr. 2021 (AFP) -

Une soixantaine de députés, dont plusieurs LREM à titre individuel, ont saisi le Conseil constitutionnel sur une proposition de loi sur les langues régionales, adoptée au Parlement le 8 avril, notamment à propos de son article sur le financement des écoles, a-t-on appris jeudi de source parlementaire.

Par surprise, le Parlement avait adopté définitivement le 8 avril dernier une proposition de loi de l'opposition pour protéger et promouvoir les langues régionales, malgré les réticences du gouvernement et des députés LREM. Cette proposition de loi était défendue par le député Libertés et Territoires Paul Molac.

Cette loi permet deux nouveautés majeures pour les partisans des langues régionales: l'instauration de l'enseignement immersif (effectué pour une grande partie du temps scolaire dans une langue autre que la langue dominante) et la création d'un forfait scolaire pour les écoles privées dispensant une scolarisation en langues régionales.

Le groupe LREM était favorable au texte à condition que soient retirées ces deux nouveautés. Le texte ayant malgré tout été voté (247 voix pour, 76 votes contre et 19 abstentions), le Premier ministre et les groupes majoritaires n'ont pas voulu saisir le Conseil constitutionnel. C'est donc "à titre individuel" que des députés LREM en ont appelé au conseil des +Sages+.

"Il convient désormais d'attendre la décision du Conseil constitutionnel, garant des droits et libertés fondamentaux. Le texte ne pourra alors sortir que renforcé de ce contrôle puis être promulgué par le président de la République, pour produire rapidement ses effets", a écrit Christophe Castaner, président du groupe LREM à l'Assemblée, à l'adresse de ses collègues, dans un message consulté par l'AFP.

"Je sais la frustration de certains d'entre nous. Sachons ne pas nous diviser, le texte en sortira plus fort", a-t-il ajouté.

npk-reb/etr/mpm

Afp le 22 avr. 21 à 21 20.